

Motion au CA du mardi 2 février 2021
Présentée par les enseignants et parents FCPE élus.

Collège Les Fougères de Louviers – établissement en réseau d'éducation prioritaire

En l'état actuel, la dotation globale des moyens prévue pour notre établissement pour la rentrée 2021 est inappropriée pour répondre aux besoins de fonctionnement et assurer la réussite de tous nos élèves tout en respectant les personnels.

Le CA du collège, réuni ce jour, exige davantage de respect des élèves et des personnels et davantage d'ambition pour assurer de meilleures conditions de travail et d'étude pour tous. Ainsi nous nous opposons catégoriquement la répartition proposée, qui s'assimile à un exercice d'équilibrisme et de gestion de la politique de destruction des postes dans l'éducation nationale.

Ce n'est pas le travail de répartition de M Le principal qui est remis en cause mais la dotation en elle même qui rend cet exercice impossible sans des sacrifices irrecevables.

Le ministre a choisi de supprimer bon nombre de postes dans notre académie et d'en remplacer seulement une petite moitié par des heures supplémentaires (HSA) dans notre académie, 220 élèves sont attendus en plus dans les collèges, pour 63,5 emplois supprimés.

Ce faisant, le ministre laisse accroire que les enseignants ont les moyens d'accepter du travail supplémentaire, n'effectuant qu'un travail très modeste. La réduction du temps de travail il y a quelques années leur avait déjà été refusée, cela confirme la vision très négative et totalement détachée de la réalité que le ministre a des enseignants.

Comme dans tous les établissements de France, la dotation accentue l'imposition d'heures supplémentaires au détriment des heures postes. Cela a pour conséquences dans notre établissement de forcer les enseignants à accepter des heures en plus (2 parfois 3 heures supplémentaires) ou de sacrifier les groupes et dédoublements. Ce dont nos élèves ont particulièrement besoin. Certains enseignants qui ne souhaitent que faire leur travail se voient contraints de se mettre à temps partiel pour échapper à ce **travail forcé**.

Voici quelques conséquences de cette augmentation importante d'HSA :

- Un collègue de Français, titulaire de son poste, doit aller enseigner 4,5 heures dans un autre collège, alors que les collègues de lettres doivent se partager 8,5 HSA.
- Une partie des dédoublements de classe, visant une meilleure réussite des élèves, ont dû être abandonnés en histoire géographie et en anglais, les collègues ne pouvant se partager un trop grand nombre d'HSA.
- Pour les mêmes raisons, difficultés de dédoubler des séances en sciences-physique et chimie, SVT et technologie, afin de faire manipuler les élèves et de les motiver davantage pour les sciences.
- Difficultés pour trouver des professeurs volontaires voulant bien assurer des heures de devoirs faits, quand les collègues ont déjà deux heures supplémentaires dans leur service. Or, l'un des grands problèmes de nos élèves est de trop peu travailler chez eux, les séances de devoirs faits sont indispensables pour un grand nombre d'entre eux si l'on veut éviter qu'ils ne décrochent.
- Etc.

Nous recevons un public défavorisé dont de nombreux élèves en inclusion à besoins particuliers : élèves qui ne peuvent bénéficier de l'aide d'un AESH autant que le nombre d'heures prévues, élèves en attente d'une place dans un établissement spécialisé. Or ce sont ces élèves qui ont le plus besoin de cours en petits effectifs : ces séances seront plus rares à la rentrée prochaine. Comment rendre l'école inclusive sans les moyens adéquats ?

D'autre part, la baisse du nombre d'HSE depuis plusieurs années affecte dramatiquement nos actions de suivi des élèves contre le décrochage scolaire :

- Comment continuer des actions de remotivation par la Musique, par les Arts Plastiques, par le théâtre si nos collègues ne peuvent être payés pour les heures effectuées ?
- Comment continuer à pratiquer les séances de Fluence pour améliorer la lecture des élèves 6^{ème} en grande difficulté si les collègues ne peuvent pas être payés pour les heures effectués auprès des élèves ?
- Comment continuer des actions en lien avec les neurosciences pour apprendre aux élèves à être attentif ou les actions sur l'estime de soi, quand il n'y a plus de paiement possible des heures effectuées ?
- Enfin, comment continuer à assurer les séances de natation (obligatoires) s'il n'y a plus assez d'HSE pour que les collègues soient rémunérés ?

Cette baisse d'HSE affecte dramatiquement les actions culturelles offertes à tous depuis plusieurs années, avec l'arrêt de la plupart des clubs « du midi » : club échecs ; club sciences ; club jeux mathématiques ; club théâtre...

Le CA du 2 février 2021 rejette le projet de répartition de la DHG pour la rentrée prochaine et demande les moyens pour adopter les mesures suivantes :

- **La conversion de 7 heures supplémentaires (HSA) en heures postes.**
- **Le maintien de dédoublements ou d'options**
Un complément de 5 heures poste pour permettre les dédoublements dont nos élèves ont besoin.
- **L'augmentation de 50 HSE pour nos actions envers les élèves en difficulté.**